



COPIE POUR INFORMATION

MONSIEUR PASCAL MAILHOS
PREFET COORDONNATEUR
PREFECTURE DE REGION AUVERGNE
RHONE-ALPES
106 RUE PIERRE CORNEILLE
69419 LYON CEDEX 03

À Lyon, le 17 février 2022

Objet : *projet d'opération de hurlements provoqués (HP) présenté par la fédération des chasseurs de la Drôme (FDC 26) au Comité technique départemental loup (Drôme) le 15 février 2022.*

Monsieur le préfet coordonnateur,

Lors de la réunion du Comité technique départemental loup (CTDL 26) du 15 février 2022 consacrée aux méthodes de suivi des effectifs de loups de la Drôme et présidée par madame Corinne QUÈBRE, sous-préfète de Die (26), la fédération des chasseurs de la Drôme (FDC 26) a proposé d'organiser une gigantesque opération de hurlements provoqués (HP) sur la quasi-totalité du département dans la deuxième quinzaine du mois d'Août 2022.

Selon les premiers éléments présentés oralement le 15 février par la FDC 26, il s'agirait de mobiliser plus de 3500 personnes répartis sur plus de 300 communes et probablement plus d'un millier de postes. Tous les maires, éleveurs et chasseurs seraient informés et invités à rejoindre les postes, sans exclure à priori et toujours selon la FDC 26, leur compagne ou compagnon et leurs enfants.

Cette opération constituerait une première en Europe et n'a jamais été proposée dans aucun pays d'aucun continent abritant des loups.

Comme vous le savez, les opérations de HP sont des opérations très délicates et hautement techniques qui n'ont qu'un seul objectif : contrôler la reproduction ou l'absence de reproduction d'une meute.

Les risques d'erreurs n'étant pas négligeables dans l'interprétation des réponses entendues sur chaque poste, toutes ces opérations doivent être contrôlées et validées par l'Office français de la biodiversité (OFB) avec, au minimum, la présence sur chaque point d'écoute d'un responsable qualifié ayant une bonne pratique de ce type d'opération.

Comme elle l'a pratiqué en 2021 et comme elle l'a redit le 15 février 2022, la FDC 26 totalisera le nombre de loups entendus à chaque poste pour tenter d'établir un effectif des loups drômois. Malgré l'avis unanime et maintes fois répété de tous les scientifiques qui rappellent qu'il est impossible de compter les loups par la méthode des HP, même à minima, la FDC 26 s'obstine.

Tout en reconnaissant l'intérêt des HP pour confirmer ou infirmer la reproduction d'une meute, tout en renouvelant son soutien aux travaux de l'OFB, FRAPNA Drôme Nature Environnement et France Nature Environnement Auvergne Rhône-Alpes (FNE AuRA) rappellent que les opérations de HP sont réservées à des territoires en phase de colonisation et/ou des territoires où la présence des meutes est discutée.

Dans tous les cas, chaque opération doit faire l'objet d'une mise au point technique minutieuse sous le contrôle strict de l'OFB, qui seule est apte à valider le projet et les résultats.

Parce qu'il est matériellement et humainement impossible qu'un minimum de conditions soient respectées pour garantir la qualité technique et scientifique de l'opération ; parce que les risques encourus par l'espèce en termes de dérangement ou de braconnage sont majeurs ; parce que le but poursuivi par la FDC 26 de « compter » les loups est totalement illusoire, **nous nous opposons sans réserve au projet de la FDC 26 présenté oralement le 15 février 2022 et demandons que ce projet soit, au minimum et avant toute décision administrative, soumis à l'avis du Conseil scientifique du Plan national loup.**

Nous vous prions d'agréer, monsieur le préfet de Région, l'expression de notre haute considération.

- Pour le conseil d'administration de **Frapna Drôme Nature Environnement**
Roger MATHIEU, référent loup, Frapna Drôme Nature Environnement

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal stroke.

- Le président de **France nature environnement Auvergne Rhône-Alpes (FNE AuRA)**
Eric FERAILLE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a horizontal stroke.

Copie électronique pour information :

- Monsieur le préfet Jean-Paul CÉLET
- Madame la préfète de la Drôme, Élodie DEGIOVANI
- Madame la sous-préfète de Die (26), Corinne QUÈBRE
- Madame la Directrice de la DDT 26, Isabelle NUTI
- Monsieur le Directeur régional de l'OFB AuRA, Jacques DUMEZ
- Monsieur le Directeur de la DREAL AuRA, Jean-Philippe DENEUVY
- Monsieur le Directeur de la DRAAF AuRA, Michel SINOIR
- Madame Florie BAZIREAU, animatrice du réseau Loup/Lynx

ANNEXE : vous trouverez en annexe une liste non exhaustive des erreurs possibles et des risques encourus par cette espèce lors des opérations de HP.

ANNEXE

A propos des opérations de hurlements provoqués

Liste non exhaustive des erreurs possibles et des risques encourus par cette espèce qui bénéficie d'un statut de protection.

- Double comptage d'une réponse de louveteaux **par imprécision dans la localisation des réponses** (deux meutes reproductrices comptées, alors qu'il s'agit d'une seule et même meute) ;
- double comptage lorsque les louveteaux d'une même meute se séparent en deux sous-groupes et peuvent répondre en deux points qui peuvent être **distants de plusieurs kilomètres** (deux meutes reproductrices comptées alors qu'il s'agit d'une seule et même meute) ; ce risque d'erreur devient non-négligeable et s'amplifie à partir de la fin du mois d'août ;
- **dans des conditions d'écoute particulièrement mauvaises** (vent, éloignement...), confusion entre réponse de louveteaux et réponse d'adultes/subadultes ;
- **perturbation des loups** et de l'ensemble de la faune sauvage par les hurlements artificiels émis lors de l'opération ;
- **action malveillante, braconnage et/ou dérangement des louveteaux** sur les Zones de Rendez-Vous (les zones où les louveteaux répondent aux HP sont généralement des ZRV utilisées durant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, par la meute).

Ces risques qui accompagnent toute opération de HP peuvent être maîtrisés en partie par :

- la validation du dispositif, le contrôle effectif du déroulement de l'opération et la validation des résultats par l'OFB (**ce qui est rendu difficile par la multiplication des postes au regard des effectifs limités des agents de l'OFB ; voire impossible au-delà de quelques dizaines de postes par opération**) ;
- le nombre limité du nombre de postes et de participants présents à chaque poste (**les opérations de HP ne sont pas des opérations de sensibilisation du public et encore moins des opérations de propagande au bénéfice de groupes de pression, quels qu'ils soient**) ;
- la parfaite connaissance du terrain et un placement judicieux des postes pour éviter les doubles comptages ;
- la présence à chaque poste d'un responsable qualifié ayant une expérience des HP ;
- la confidentialité stricte à propos de la localisation des lieux où la réponse des louveteaux est constatée (généralement Zone de Rendez Vous – ZRV) ; **interdiction de rendre publique une cartographie des sites d'où proviennent les réponses.**